

ASSOCIATION SPORTIVE (uniquement pour le collège) :

Les entraînements de l'Association Sportive (AS) ont lieu le midi où le mercredi après-midi ; l'inscription à l'Association Sportive s'effectue auprès des professeurs d'éducation physique en tout début d'année. La pratique sportive liée à l'A.S. nécessite une licence. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des professeurs d'E.P.S.

RESTAURATION :

Le service de restauration sera ouvert à partir du mardi 1^{er} septembre. Il fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h 15 à 13 h 15.

Les externes peuvent déjeuner exceptionnellement en créditant leur carte sur Ecole Directe ou en réglant directement à l'accueil (espèces ou chèques).

Pour les demi-pensionnaires qui ont une absence prolongée (à partir de 4 repas consécutifs), nous remboursons les repas 3,60 € uniquement sur demande écrite, au service de comptabilité.



Les élèves inscrits à l'Association Sportive peuvent déjeuner le mercredi. Un forfait annuel (non remboursable) de 85 € sera facturé.

Les élèves en retenue souhaitent déjeuner le mercredi midi devront créditer leur carte (7,20 €), et prévenir l'accueil, et le bureau de la vie scolaire au préalable.

Les menus de la semaine sont affichés sur les panneaux d'informations, et publiés sur le site internet de l'établissement.

OBJETS PERSONNELS :

Les élèves ne doivent apporter à l'école que le matériel nécessaire pour les cours.

La détérioration, la perte ou le vol d'objets personnels ne sauraient être imputables à l'établissement, qui décline toute responsabilité à cet égard. Les jeux électroniques sont interdits.

Par décision du Ministère de l'Education Nationale, le téléphone portable est interdit dans l'enceinte de l'établissement, depuis le 1^{er} septembre 2025. Toute utilisation entraînera sa confiscation, l'application d'une sanction (1 heure de retenue le mercredi), et la récupération du téléphone par un responsable légal.

VÉLOS, VÉLOMOTEURS, TROTINETTES :

Un emplacement est prévu pour le parking des deux-roues et trottinettes. Les élèves doivent entrer à pied dans l'établissement. Il est nécessaire de munir les deux-roues d'un anti-vol. Il s'agit d'un service rendu, mais l'établissement décline toute responsabilité en cas de vol.

RESPECT :

- Depuis la rentrée 2025, le port du jogging est interdit en dehors des activités physiques et sportives.
- Les élèves doivent avoir une tenue correcte et se présenter tête nue.
- Les coiffures trop extravagantes sont à proscrire (crêtes, couleurs...). L'équipe éducative est seule habilitée à juger du caractère approprié ou non de la tenue.
- Les piercings sont interdits pour des raisons de sécurité.
- Le règlement intérieur s'applique également aux abords de l'établissement. De la même manière, à l'extérieur de l'établissement et sur les réseaux sociaux, les élèves se doivent de mesurer leurs propos et de respecter les habitations, et le calme du quartier.
- Aucun élève ne doit rester dans la rue dès que l'établissement est ouvert. Tout manquement à cette disposition conduira à l'annulation de l'autorisation parentale d'arrivée tardive ou de départ anticipé. Lorsqu'un élève entre, il rejoint la cour de récréation, si c'est l'heure d'une récréation, ou la salle de permanence dans le cas contraire, muni d'un billet d'admission à remettre au surveillant, après passage au bureau de la vie scolaire.

Toutes les informations figurent sur le site de l'établissement :

www.lasalle-amiens.org

N'hésitez pas à le consulter régulièrement.



CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2026 / 2027

Chers parents,

Vous trouverez ci-après les renseignements concernant la rentrée : horaires, rappels, informations diverses, etc...

Dans l'attente de vous retrouver en pleine forme à la rentrée, nous vous souhaitons de bonnes et reposantes vacances.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

STAGES DE RÉUSSITE :

- Élémentaire : lundi 24 et mardi 25 août (toute la journée)
- Collège : lundi 24 et mardi 25 août (uniquement le matin)

RENTRÉE DES ENSEIGNANTS – 1^{er} et 2nd degré

Vendredi 28 août et Lundi 31 août 2026

Les familles (1^{er} degré) sont invitées, ce vendredi 28 août, à venir découvrir la classe de leur enfant et y déposer les fournitures (papeterie, couette, coussin, etc...). Les enseignants les accueilleront :

- de 14 h à 16 h pour la maternelle
- de 15 h à 16 h pour l'élémentaire

RENTRÉE DES ÉLÈVES

MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE : APPEL DES CLASSES DANS LA COUR, 6 RUE DUCANGE :

9 h 00	Accueil des élèves de 6 ^{ème}
9 h 30	Accueil des élèves de CE2 - CM1 - CM2
10 h 00	Accueil des élèves de CP - CE1
10 h 30	Accueil des élèves de Petite Section - Moyenne Section - Grande Section
13 h 40	Accueil des élèves de 5 ^{ème}
14 h 35	Accueil des élèves de 4 ^{ème}
15 h 30	Accueil des élèves de 3 ^{ème}

Les sorties se feront aux horaires habituels (16 h 30 pour le 1^{er} degré / 16 h 40 pour le collège)

Mercredi 2 septembre : Collège, cours selon les horaires habituels.

Jeudi 3 septembre : 9 h 00, accueil des élèves de Toute Petite Section

Mercredi 9 septembre : Présentation des activités de l' « Association Sportive »

RÉUNIONS DE RENTRÉE AU COLLÈGE :

3 ^{ème} : Lundi 7 septembre	6 ^{ème} : Jeudi 10 septembre
5 ^{ème} : Lundi 14 septembre	4 ^{ème} : Jeudi 17 septembre



PIÈCES À FOURNIR, DÉMARCHES À EFFECTUER ...

DÈS MAINTENANT :

➤ LIVRES SCOLAIRES – ARBS (collège – CE2 – CMI)

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site avant le 15 août 2026.
Besoin d'aide, vous pouvez contacter l'ARBS Rivery au 03.20.72.10.43.
Le secrétariat des élèves reste à votre disposition pour tout renseignement :
secretariateleves@lasalle-amiens.org

POUR LA RENTRÉE :

RAPPEL : Conformément aux instructions du ministère, il nous est formellement interdit de donner des médicaments aux élèves. Toutefois, si votre enfant est souffrant, vous pouvez déposer ponctuellement, à la vie scolaire, une boîte de comprimés au nom de l'enfant avec la prescription médicale (hors cadre PAI).

- Prélèvement bancaire : les familles des nouveaux élèves (1^{ère} inscription) qui souhaitent le prélèvement automatique, ou les familles qui ont déjà opté pour ce prélèvement mais qui ont changé de domiciliation bancaire, doivent retourner la fiche de demande de prélèvement (à demander au service comptabilité) signée sur les deux parties et le R.I.B. pour la rentrée (à l'attention du service de comptabilité).
- Règlement par chèque : libeller les chèques à l'ordre de l'OGEC LA SALLE
- L'établissement prévoit des tarifs différenciés, selon le quotient familial. La feuille bleue jointe vous permet de déterminer le tarif qui correspond à vos revenus. Si vous pensez en bénéficier, vous devez retourner cette feuille et tous les justificatifs demandés au service comptabilité avant le lundi 7 septembre dernier délai. Au delà de cette date votre facture sera, par défaut, établie sur le tarif A. Cette démarche doit être renouvelée chaque année. Les changements de situation seront étudiés au cas par cas, sur justificatifs.
- Frais de catéchèse :
Pour les nouveaux participants se préparant à la première des communions, à la profession de foi, et/ou au baptême, 35 € seront facturés, afin de couvrir les frais de catéchèse.

RAPPELS ...

IDENTIFIANTS ÉCOLE DIRECTE :

Les identifiants (parents et élèves), permettant d'accéder à Ecole Directe, seront donnés la première semaine de la rentrée, aux nouveaux élèves UNIQUEMENT. Pour les élèves déjà inscrits, les identifiants demeurent les mêmes.

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ :

Un certificat de scolarité sera disponible sur Ecole Directe dans le courant de la première période.

ENTRÉES ET SORTIES DE L'ÉTABLISSEMENT :



Nous vous rappelons que nous sommes toujours en vigilance URGENCE ATTENTAT, il est donc interdit aux élèves et aux adultes de stationner aux abords de l'établissement avant ou après les cours.

Les entrées et sorties de l'établissement s'effectuent par la grille située au 6 rue Ducange. Toutefois, afin de fluidifier ces entrées et sorties, il est également possible d'emprunter la porte située rue Saint Geoffroy, aux horaires suivants :
de 8 h 15 à 8 h 30 / de 13 h 15 à 13 h 40 / de 16 h 30 à 16 h 45

	Maternelle	Elémentaire	Collège
Accueil	7 h 30 à 8 h 30 : à la maternelle	7 h 30 à 8 h 00 : à la maternelle 8 h 00 à 8 h 30 : sur la cour	7 h 30 : Ouverture
Matin - Début - Fin	8 h 30 11 h 45	8 h 30 11 h 45	8 h 15 12 h 10
Accueil des externes	13 h 15	13 h 15	13 h 15
Après-midi - Début - Fin	13 h 30 16 h 30	13 h 30 16 h 30	13 h 40 16 h 40 ou 17 h 35
Soir	Garderie jusqu'à 18 h 30	Etude jusqu'à 18 h 30	Etude jusqu'à 17 h 50

18 h 30 : FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT
MERCRI DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT CET HORAIRE

ÉTUDE :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi.
 - tarif : voir la feuille générale des tarifs.
 - une feuille d'inscription sera à renseigner durant la semaine de la rentrée.
- Pendant toute la durée de la journée, une permanence surveillée est ouverte pour accueillir les élèves du collège qui n'ont pas de cours.

ADMINISTRATION – INFORMATIONS :

Horaires : L'accueil et le standard sont ouverts de 7 h 30 à 18 h 30 les lundi mardi jeudi et vendredi, de 7 h 30 à 13 h 00 le mercredi.
Communication : En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale du standard ou communiquer par courrier électronique :
- secrétariat de direction : secretariat@lasalle-amiens.org
- secrétariat des élèves : secretariateleves@lasalle-amiens.org
- vie scolaire : viescolaire@lasalle-amiens.org

ABSENCES :

Toute absence d'élève doit être signalée le plus tôt possible par téléphone, et confirmée par écrit, sur le carnet de liaison. Plus de 4 demi-journées d'absence, non justifiées, dans le mois, entraînent une déclaration aux services de l'Inspection Académique.

ORGANISATION DU MERCREDI :

	Matin	Après-midi
1 ^{er} degré	8 h – 12 h : Ateliers Lieu : Maternelle (rue Gribeauval)	
2 nd degré	8 h 15 – 12 h 10 : Cours	- 13 h 00 – 15 h 00 : retenues - 13 h 00 – 15 h 00 : Association Sportive